

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-7
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 13 mars 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 13 mars 2025 à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. POSTEL Bertrand, M. AVERLANT Laurent, M. COCHARD Philippe, Mme CALAS Alexandra, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé

Était absent :

M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie pouvoir M. LOURY Mathieu, M. DORMOY Jérôme pouvoir M. AVERLANT Laurent

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Monsieur CORNET Jean-Michel est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	12	2	14	Le 05/03/2025

OBJET : Autorisation de signature du devis COURTOIS pour la toiture de la buvette

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à la société COURTOIS 18 rue du Château 02810 HAUTEVESNES pour les travaux de réfection de la toiture de la buvette. Elle précise que la commune a obtenu une subvention du Conseil Départemental de l'Oise d'un montant de 5 630,00€.

Madame de Maire fait deux propositions quant au devis de l'entreprise COURTOIS

1ere proposition :

Uniquement la réfection de la couverture de la buvette pour un montant de 14 583.37 € HT soit 17 500.04 € TTC

2eme proposition :

L'intégralité de la couverture du stade comprenant la toiture de la buvette ainsi que le prolongement du bâtiment pour un montant de 32 062.55 € HT soit 38 475.06 € TTC

3eme proposition :

Travaux intérieurs du bâtiment de la buvette avec dépose et pose de faux plafond avec isolation, spots et peinture pour un montant de 9 694.73 € HT soit 11 633.67 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **14 voix pour** :

- Choisit la 2ème proposition à savoir l'intégralité de la couverture du stade comprenant la toiture de la buvette ainsi que le prolongement du bâtiment pour un montant de 32 062.55€ HT soit 38 475.06€ TTC
- Autorise Madame le Maire à signer le devis

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 17 mars 2025

Le Maire, BAHU Martine

